



Conseil d'établissement
du
Mont-sur-Lausanne



Etablissement primaire
et secondaire
du Mont-sur-Lausanne

Collège du Mottier B
1052 Le Mont-sur-Lausanne

PROCES-VERBAL Séance du mardi 17 décembre 2013

Présents :	Mme Geneviève Hochstrasser	Présidente
	M. Jacques Marchand	Représentant communal
	M. François Barrat	Représentant civil
	M. Philippe Jeanfavre	Représentant civil
	M. Philippe Gresslin	Représentant civil
	Mme Nadège Crausaz	Parent d'élève
	M. Karim Mazouni	Parent d'élève
	Mme Véronique Luethi	Représentante scolaire
	M. Pascal Neyroud	Représentant scolaire
	M. Thierry Wolters	Représentant scolaire
Excusés :	Mme Myriam Malherbe	Parent d'élève
	M. André Guex	Représentant communal

Mme S. Jatton tient le procès-verbal de séance

L'ordre du jour:

- 1) Approbation du PV du 24 septembre 2013
- 2) Agenda 2014
- 3) Attribution des deux 1/2 journées de congé
- 4) Communication du directeur
- 5) Divers et propositions

Mme G. Hochstrasser, présidente, ouvre la séance à 19h30.

L'ordre du jour proposé ne suscitant aucune remarque, il est adopté.

1. Approbation du PV du 24 septembre 2013

Page 2, Etat des lieux, UAPE, ouverture le 3 mars 2014.

2. Agenda 2014

Mme G. Hochstrasser propose de rester à 3 séances, cette proposition est acceptée.

Prochaines séances : **mardi 1^{er} avril 2014** à 19h30, salle de travail de la médiathèque

mardi 23 septembre 2014 à 19h30, salle de travail de la médiathèque

mardi 9 décembre 2014 à 19h30, salle de travail de la médiathèque

3. Attribution des deux ½ journées de congé

M. T. Wolters propose le 28 mai 2014 veille de l'Ascension, c'est accepté. Le deuxième ½ jour sera à définir. M. T. Wolters fera une proposition par mail avant le 1^{er} avril 2014. Avec la nouvelle LEO il n'est plus justifié de mettre les enfants en congé lors de la conférence des maîtres de fin d'année.

4. Communication du directeur

- Cortège

L'USL en partenariat avec l'APE demandent à inclure à l'organisation de la 38^{ème} semaine (le jeudi), un cortège des enfants. Cette demande a été abordée en conférence des maîtres, les enseignants ne souhaitent pas ritualiser ce cortège et ainsi garder une certaine liberté. M. T. Wolters ne peut pas l'imposer. Un cortège a été fait à l'occasion de la Foire de Mai, il a rencontré un vif succès.

Mme G. Hochstrasser déplore que la date du cortège de Noël du collège des Martines n'a pas été diffusée à plus grande échelle. M. T. Wolters explique qu'une restriction du nombre de personnes a été faite auprès des élèves. L'aula ayant une capacité restreinte.

M. F. Barrat propose d'instaurer ce cortège à la Foire de Mai pour au moins une classe.

Mme V. Luethi rappelle que les classes secondaires pourraient, elles aussi participer.

Mme G. Hochstrasser encourage au nom du CE la présence de classes à la Foire de Mai.

M. P. Neyroud rappelle que tous les 5 ans un gigantesque spectacle est présenté. Le prochain aura lieu en 2015 pour l'inauguration des 3 Danseuses

- Pétition

M.T. Wolters fait part de son mécontentement et informe qu'une pétition au sujet du réfectoire a été commencée dans le cadre d'un cours de géographie citoyenneté. Lors d'un entretien avec l'APE, ils se sont rendus compte que cette pétition allait être transmise directement au conseil communal. M. T. Wolters a l'impression que l'école a été utilisée à des fins politiques. Les signatures ont été bloquées, elles se trouvent à nouveau entre les mains de l'école. L'enseignant concerné prendra contact avec Mme G. Hochstrasser pour l'inviter dans le cadre scolaire.

5. Propositions individuelles et divers

Mme G. Hochstrasser résume le mail de Mme V. Luethi et apporte les réponses suivantes :

Le chauffage du collège du Grand-Mont appartient à l'entreprise Caiani et est géré à distance. M. F. Sandini, concierge, est capable de réparer les pannes. Ce collège date de 1982 et figure dans le cahier des rénovations communales de 2014.

La commune ne peut pas mettre les avis de naissance et de décès dans les 4 coins du Mont. Elle n'a pas toutes les informations et la sphère privée doit être respectée.

M. T. Wolters résume le mail des parents d'élève et apporte les réponses suivantes :

Sous la rubrique « conseil d'établissement » du site internet de l'école, une adresse mail « ce.parents@epslemont.ch » a été créée afin que les personnes désirants poser des questions ou ayant des suggestions à faire puissent s'adresser directement aux parents d'élèves.

Les classes de 7e et 11e font les cours de dessin dans les classes ad hoc. Selon les vœux des enseignants, les classes 9VG/3 et 10VSO restent en classe au Mottier C. Le programme est respecté en collaboration avec l'enseignant d'art visuel. Les classes de 5e et 6e restent en classe, les tables n'étant pas adaptées à leur âge.

Suite à l'introduction du PER, l'informatique est une compétence transversale. Pour l'année scolaire 2013-2014 ainsi que 2014-2015, il y a 1 période mise à l'horaire. Celle-ci est donnée par le maître de classe avec l'aide d'un spécialiste.

M. T. Wolters revient sur la décision 132 qui autorise a priori les élèves à pratiquer qu'une seule semaine de stage durant l'année scolaire. Il confirme qu'il accordera des stages supplémentaires sur demande motivée des parents.

Mme G. Hochstrasser fait un résumé du fonctionnement du réfectoire depuis l'ouverture en 2001 à ce jour. L'assemblée constate que le tarif d'une maman de jour ou de la cantine est quasiment identique. Avec l'ouverture du nouveau réfectoire au Mottier C, les enfants ont la possibilité de se rendre gratuitement dès 12h30 soit à la médiathèque ou à l'espace de travail surveillé.

M. F. Barrat trouve le prix de CHF12.- par repas élevé. Mme G. Hochstrasser informe qu'à ce jour aucun courrier contestataire n'a été adressé à l'administration communale.

Les familles désirant obtenir une aide de paiement peuvent s'adresser aux services sociaux. Cette information sera mise dans l'info.parents. Mme G. Hochstrasser informe que la Municipalité n'est pas opposée à mettre un four micro-onde à disposition des élèves. Elle souhaite terminer l'année scolaire et en parler à la rentrée 2014.

La prochaine séance aura lieu le 1^{er} avril 2014.

La parole n'étant plus demandée, la présidente lève la séance à 21h20

La présidente :



G. Hochstrasser

La secrétaire



S. Jaton